



Bulletin du sociétalisme

Bulletin du sociétalisme N° 12 - octobre 2007

Dans la vie il y a deux catégories d'individus: ceux qui regardent le monde tel qu'il est et se demandent pourquoi, et ceux qui imaginent le monde tel qu'il devrait être et se disent: pourquoi pas?
(George-Bernard Shaw)

"Qu'ommes nous ?"

Bonjour

C'est peut-être la treizième fois que vous recevez ce BULLETIN du SOCIÉTALISME. Ceci n'est pas un spam: suite à un précédent contact, ou bien de la part de l'un(e) ou l'autre de vos connaissances, nous vous adressons ce N°13 par courriel..

Si la lecture de ce bulletin vous indispose, n'hésitez pas à vous désabonner par un simple clic en bas de cette page. Mais si vous pensez que certains de vos amis et connaissances peuvent être intéressés, n'hésitez pas à me transmettre leurs adresses (ajh.2007 [at] orange.fr) ou à leur transférer ce bulletin que vous recevez.

Sociétalement

A-J Holbecq et le Mouvement Sociétal

PS: tous les articles des bulletins sont évidemment en diffusion libre. Il n'y a aucun copyright sur ceux ci...

Cet article a été édité sur AGORAVOX le 25 septembre 2007. En répondant à un certain nombre de critiques et de demandes de précisions, le débat qui a suivi a été très "productif". **A** vous suggère de le lire sur http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=29435

Non Monsieur Fillon, la France n'est pas en situation de faillite !

En 2002 (France 2 – 23 mai), alors premier ministre, Monsieur Raffarin déclare: «*Moi, j'ai des idées simples. [...] C'est de la bonne gestion de père de famille, c'est cela qu'il faut faire. Je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions, très rapidement, réduire les déficits*», et aujourd'hui, c'est François Fillon qui nous annonce sans rire: «*la France est en situation de faillite*». L'idée que l'on veut faire entrer dans les têtes est que l'Etat vivrait au-dessus de ses moyens, que la dette résulterait d'une augmentation excessive des dépenses publiques injustifiées, que l'on ne peut pas dépenser plus qu'on ne gagne et qu'ainsi on pénalise l'avenir des générations futures qui devront payer ce que nous avons acheté à crédit ! Le discours est pédagogique, compréhensible par tous et en apparence inattaquable. Comment le citoyen « normal » ne pourrait-il pas être sensible à un discours qui semble relever du plus élémentaire bon sens ?

Or, la comparaison est démagogique, l'analogie entre un père de famille et l'Etat ne tient pas debout

Un père, une famille ou une entreprise sont des « personnes » physiques ou morales qui composent la société, elles ne sont pas LA Société. C'est confondre le particulier et le collectif.

Un Etat a un privilège que le particulier n'a pas : celui de fixer lui-même le montant de ses recettes. Si l'Etat emprunte c'est par choix. Regardez le budget prévisionnel de la France pour 2006. Il anticipe des dépenses pour un montant de 329,5 milliards d'euros, des recettes pour 282,6 milliards et donc un déficit de plus de 42 milliards d'euros :

- il y a choix d'avoir des dépenses supérieures aux recettes, dans le souci de répondre au mieux aux besoins de la Nation,
- il y a choix de financer le déficit en ayant recours à l'emprunt, au lieu de la fiscalité.

Ce choix ne date pas d'hier. En 1974 la dette de la France représentait 16 % de son PIB, elle représente fin 2005, 66 %. Intolérable et dangereux ? La dette des Etats-Unis fin 2005 était égale à 65 % de son PIB, celle de la zone euro à 72 % et celle du Japon à 169 % ! L'Europe, les Etats-Unis et le Japon sont-ils considérés comme des espaces économiquement fragiles ?

Ensuite, un Etat n'a pas vocation à « faire du profit » comme une entreprise. Il a vocation de « régulation ». Si l'entreprise cherche en premier à satisfaire son intérêt propre, puisqu'elle est soumise à une obligation de résultat financier positif, l'Etat, lui, a pour mission de veiller à l'intérêt commun en édictant des règles du jeu qui garantissent et maintiennent le lien social. Maintenir ce lien est essentiel à la paix et à la prospérité du pays, c'est là son « profit » et accepter le déficit pour le maintenir peut en être le prix. La dette n'a donc pas le même sens pour un particulier et pour l'Etat.

De plus, les français eux-mêmes détiennent 40% de la dette (les assureurs pour 300 milliards d'euros, les établissements de crédit 80, de même que les détenteurs d'OPCVM), et également de la dette étrangère, comme les étrangers, eux, détiennent de la dette de la France.

Enfin *un pays est immortel*, ce qui n'est pas le cas de ses habitants et de ses entreprises. Ce « détail » change bien les choses, car le débiteur ne disparaîtra pas.

Arrêtons donc de nous laisser bernier par cette pédagogie démagogique qui utilise une analogie parfaitement impropre.

La comparaison est également démagogique concernant l'héritage que nous laissons à nos enfants : en France 1067 milliards d'euros fin 2004 (rapport Pébereau), soit la bagatelle de 17500 euros de dette pesant sur les frères épaules de chaque nouveau-né si la population reste égale. Honte à vous parents indignes ! Comment se regarder dans une glace après cela ?

La présentation culpabilisante de la dette qui serait le cadeau empoisonné que nous laisserions en héritage à nos enfants ne cherche qu'à masquer le processus qui consiste à transférer les ressources de la masse des contribuables vers la minorité possédante. Ce qui est immodéré dans la dette, c'est moins son montant que la part des intérêts dans ce montant.

En réalité, le transfère, qu'il soit celui d'aujourd'hui ou celui de demain, ne se fait pas d'une génération aux suivantes, mais entre couches sociales : ce sont les contribuables d'aujourd'hui qui paient les rentes versées aujourd'hui à ceux qui en bénéficient et ce sont les contribuables de demain qui verseront aux héritiers des détenteurs de la dette qui seront, selon les choix politiques, plus ou moins imposés et restitueront donc plus ou moins à la collectivité par leur participation fiscale. Le risque est donc que des travailleurs pauvres de la génération suivante soit obligé de payer ces intérêts (par leurs impôts indirects, par exemple) aux détenteurs déjà riches peu imposés sur leurs revenus du capital.

Quand on parle de la dette, il s'agit des dettes cumulées de l'ensemble des administrations publiques : Etat, collectivités publiques, sécurité sociale. Mais en règle générale, quand on contracte une dette, c'est pour avoir quelque chose en contrepartie. Vous pouvez devoir à votre banque 200.000 euros, mais vous avez peut-être acheté une maison avec. Or il est étonnant de constater que l'on ne nous parle jamais de l'actif que représente cette dette. En France, par exemple, le déficit était en 2005 de 46,9 milliards d'euros. Mais cette même année, les dépenses d'investissement – écoles, hôpitaux, infrastructures de transport et de communication, acquisition de terrains... etc. – se montaient à 56 milliards d'euros! Ces investissements sont bien des richesses réelles dont nous profiterons, ainsi que nos descendants.

Le rapport de l'Observatoire français des conjonctures économiques – OFCE nous dit ceci : «*En terme de dette nette, i.e la dette brute moins les actifs financiers détenus par les administrations, la France est à 44 % du PIB, nettement en dessous de la zone euro (58 %), un peu en dessous de l'ensemble de l'OCDE (48 %) et des Etats-Unis (47 %). Il n'y a donc pas de singularité française. La hausse de longue période se retrouve dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, bien qu'un peu plus accentuée dans le cas de la France, qui part de plus bas.*

Les administrations publiques possèdent aussi des actifs physiques (des infrastructures). Globalement, la richesse nette des administrations publiques représentait 20 % du PIB en 2003. Certes le nouveau-né français hérite d'une dette publique, mais il hérite aussi d'actifs publics : routes, écoles, maternités, équipements sportifs [...] Si l'on considère l'ensemble des agents, publics et privés, la richesse nationale se compose du stock de capital physique et des avoirs nets accumulés sur l'étranger. Les actifs physiques représentaient quatre fois le PIB de la France en 1993, 5,2 fois en 2003 ; les avoirs nets de la France sur l'étranger sont faiblement positifs, de l'ordre de 9 % du PIB en 2005. Le nouveau-né français est donc riche en moyenne, à sa naissance, de 166000 euros » (somme des patrimoines publics et privés de 11748 milliards d'euros à fin 2006. - http://www.insee.fr/fr/indicateur/cnat_annu/base_2000/tableaux/xls/t_4507.xls - divisée par le nombre d'habitants)

Et encore, on ne parle pas dans cette richesse des valeurs immatérielles : combien « vaut » la cote d'Azur, le mont St Michel, la Tour Eiffel, etc. ?

A ceci on peut rajouter que le solde entre les actifs et les dettes des seules administrations publiques est de 676 milliards d'euros (décembre 2006), c'est-à-dire plus de 11000 euros par français, et c'est donc ce qui resterait si l'administration remboursait toute la dette publique. Non Monsieur Fillon, la France est loin d'être en « situation de faillite»

Il reste néanmoins un problème de fond, et il faut se poser la question de savoir ce que serait devenue la dette publique si nous n'avions pas abandonné notre droit de seigneurage (le droit de création monétaire) au profit des banques?

On ne parle plus que de cela: la dette, la dette, la dette... en essayant par la même occasion de culpabiliser les français, mais il est intéressant d'avoir une idée du montant des intérêts cumulés de la dette publique, que nous avons payé

Entre 1980 et 2006, la dette a augmenté de 913 milliards d'euros, alors que nous avons payé 1176 milliards d'euros d'intérêts.

Si nous n'avions pas eu à emprunter ces 913 milliards d'euros sur les marchés monétaires, c'est-à-dire si nous avions pu créer notre monnaie, faire exactement ce qu'ont le droit de faire les banques privées, la dette qui était de 229 milliards d'euros début 1980 serait totalement remboursée en 2006 grâce aux 263 milliards d'euros économisés et nous disposerions en plus d'un solde de trésorerie positif de 263 - 229 = 34 milliards d'euros. Tous ces chiffres sont évidemment en euros constants, valeur 2006.

Et nous continuons à payer des intérêts à raison de près 120 millions d'euros par jour, oui, par jour) aux déjà plus riches, qui d'ailleurs peuvent ainsi nous les prêter à nouveau contre intérêt. Mais cette monnaie qu'ils nous prêtent, elle est, comme 93% de la monnaie en circulation, issue de la création monétaire par les banques privées. C'est donc évidemment une monnaie payante bien que créée "ex nihilo", à partir d'une simple ligne d'écriture.

Et ces 43 milliards par an sont l'équivalent de 4 ans du soi-disant "déficit de la Sécurité Sociale", de plus de 200 avions gros porteurs Airbus A380 ou de 500 chasseurs « rafale », ou de 3 porte-avions "Charles de Gaulle", ou de 40 000 belles villas sur la Côte d'Azur, ou de l'isolation (en comptant 10 000 euros par foyer) de 4 270 000 logements, ou un salaire net de 18000 euros annuel (salaire médian en France) à 2 380 000 personnes ...mais vous pouvez trouver d'autres exemples: à chaque fois qu'on vous annonce un chiffre qui est sensé être important, d'un « coût » quel qu'il soit (mais n'oubliez pas que les dépenses des uns font les revenus des autres), comparez-le avec ces 120 millions d'euros d'intérêts payés journalièrement...

Le recours à l'emprunt par l'État, qui pouvait se concevoir lorsque la monnaie était représentative d'une certaine quantité de métal (or ou argent) qui à un moment pouvait manquer dans les caisses de l'État, n'a maintenant plus aucune justification depuis que la monnaie est totalement dématérialisée.

Depuis 1973 la France s'est interdite de créer la monnaie dont elle a besoin pour combler ses propres déficits, que ce soit en fonctionnement (salaires et retraites des fonctionnaires, loyers, etc.) ou en investissements pour son développement (écoles, routes, ports, aéroports, ports, hôpitaux, bibliothèques, etc..) mais s'est obligée à emprunter sur les marchés monétaires en émettant des obligations (bons du Trésor) sur lequel évidemment elle doit payer un intérêt à ceux qui souscrivent (40% du montant par des résidents, 60% par des non-résidents), ce qui a pour conséquence, comme nous l'avons vu plus haut, qu'au fil des années la dette s'alourdit d'un montant sensiblement égal au "déficit", qu'il faut couvrir par l'emprunt, c'est-à-dire par l'émission d'obligations nouvelles auprès du public, des investisseurs institutionnels et des spéculateurs qui bénéficient, en plus, des largesses des banques centrales.

Donnons à la BCE le pouvoir d'émettre **toute** la monnaie et de prêter aux différents acteurs de l'économie les sommes dont ils ont besoin pour leurs développements. Plus de 300 milliards d'euros, aux taux actuels, reviendront ainsi dans les caisses de la BCE qui pourra ainsi les redistribuer aux Etats de la zone.

Enfin, lorsque les Etats ont besoin de financer leurs équipements, la BCE doit pouvoir les financer à taux zéro... la création de monnaie c'est une ligne d'écriture: ça ne coûte rien à personne et ça permet de faire fonctionner l'économie réelle.

Je ne me battra pas cette fois comme je me suis battu contre le TCE... j'ai failli y perdre trop d'amis et j'ai bien vu les conséquences d'une France coupée en deux sur ce sujet. Puiqu'il faut l'unanimité, j'espère seulement qu'un des 27 refusera ce nouveau traité "simplifié" qui fait fi du choix majoritaire de deux pays consultés par référendum (ne parlons pas du référendum en Espagne, alors que la partie 3 du Traité Constitutionnel n'avait même pas été présentée aux électeurs) et n'apporte rien en termes de justice sociale et fiscale au sein de l'Europe, ni en termes de fonctionnement démocratique.

Le Traité "simplifié", c'est le même texte que le Traité constitutionnel rejeté par référendum

Source : <http://www.observatoiredeleurope.com/>

Ce sont eux qui le disent : c'est le même texte que le Traité constitutionnel rejeté par référendum

Allemagne "La substance de la Constitution est maintenue. C'est un fait" Angela Merkel, Chancelière d'Allemagne, The Daily Telegraph, 29 juin 2007

Espagne "Nous n'avons pas abandonné un seul point essentiel de la Constitution... C'est sans aucun doute bien plus qu'un traité. C'est un projet de caractère fondateur, un traité pour une nouvelle Europe" Jose Luis Zapatero, Premier Ministre du Royaume d'Espagne, Discours du 27 juin 2007

Irlande "90% de la Constitution sont toujours là...ces changements n'ont apporté aucune modification spectaculaire à l'accord de 2004". Bertie Ahern, Premier Ministre de la République d'Irlande, Irish Independent, 24 juin 2007

République Tchèque "Seuls des changements cosmétiques ont été opérés et le document de base reste le même" Vaclav Klaus, Président de la République Tchèque, The Guardian, 13 juin 2007)

Finlande "Il n'y a rien du paquet institutionnel original qui ait été changé" Astrid Thors, Ministre des Affaires européennes de la République de Finlande, TV-Nytt, 23 juin 2007

Danemark "Ce qui est positif c'est ... que les éléments symboliques aient été retirés et que ce qui a réellement de l'importance – le cœur – soit resté" Anders Fogh Rasmussen, Premier Ministre du Royaume du Danemark, Jyllands-Posten, 25 juin 2007)

France "Toute la Constitution est là ! Il n'y manque rien !" Jean-Louis Bourlanges, ancien membre de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, député européen (UDF), France Culture, 24 juin 2007

Autriche "Le traité pour une Constitution a été conservé en substance" Site du gouvernement de la république d'Autriche, 25 juin 2007

Belgique "Le nouveau traité reprend les éléments les plus importants du traité Constitutionnel." Guy Verhofstadt, Premier Ministre du Royaume de Belgique, Agence Europe, 24 juin 2007

Italie "En ce qui concerne nos conditions, j'ai souligné trois « lignes rouges » portant sur le respect du texte de la Constitution : conserver un président permanent de l'Union, un seul responsable de la politique étrangère et un service diplomatique commun, préserver l'extension du vote à la majorité, la personnalité juridique unique de l'Union. Tous ces éléments ont bien été conservés." Romano Prodi, Président du Conseil italien, ancien Président de la Commission européenne, La Repubblica, 24 juin 2007)

Lituanie "La Lituanie a rempli 100% des objectifs qu'elle s'était fixés avant la réunion, y compris celui essentiel du maintien de la substance du traité Constitutionnel." Bureau du Président de la République de Lituanie, communiqué de presse

Luxembourg "La substance a été préservée du point de vue du Luxembourg" Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Grand Duché de Luxembourg, Agence Europe, 24 juin 2007

Slovénie "Avec ce nouveau traité, l'UE préserve un contenu qui n'est pas essentiellement différent du Traité Constitutionnel... Toutes les solutions institutionnelles importantes demeurent. Certains éléments symboliques ont été effacés et certaines formulations atténuées". Janez Jansa, Premier Ministre de la République de Slovénie, Cellule de Communication du Gouvernement

Le principal auteur de la Constitution "Ce texte est en fait, le retour d'une grande partie de la substance du Traité Constitutionnel" Valéry Giscard d'Estaing, The Daily Telegraph, 27 juin 2007

Le Parlement européen "se félicite (...) que le mandat préserve en grande partie la substance du traité constitutionnel" Article 8 de la résolution adoptée par le Parlement européen le 11 juillet 2007 – Rapport Leinen A6-0279/2007

La Commission européenne "C'est essentiellement la même proposition que l'ancienne Constitution" Margot Wallstrom, Commissaire européen, Svenska Dagbladet, 26 juin 2007

Sur la transparence de la méthode et la lisibilité du nouveau texte :

Le principal auteur de la Constitution : "Une dernière trouvaille consiste à vouloir conserver une partie des innovations du Traité constitutionnel, et à les camoufler en les faisant éclater en plusieurs textes. Les dispositions les plus innovantes feraient l'objet de simples amendements aux traités de Maastricht et de Nice. Les améliorations techniques seraient regroupées dans un Traité devenu incolore et indolore. L'ensemble de ces textes serait adressé aux Parlements, qui se prononceraient juridiquement unique de l'Union. Tous ces éléments ont bien été conservés." Romano Prodi, Président du Conseil italien, ancien Président de la Commission européenne, La Repubblica, 24 juin 2007)

Italie "Il a été décidé que le document devrait être illisible. S'il est illisible, c'est qu'il n'est pas constitutionnel ; c'était là l'idée... Si vous parvenez à comprendre le texte au premier abord on risquerait des appels à référendum, parce que cela signifierait qu'il y a quelque chose de nouveau!" Giuliano Amato, ancien Président du Conseil Italien, ancien vice-président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, Réunion du Center for European Reform à Londres, 12 juillet 2007

Belgique "Le but du Traité Constitutionnel était d'être plus lisible... Le but de ce traité est d'être illisible...La constitution voulait être claire alors que ce traité devait être obscur. C'est un succès ". Karel de Gucht, Ministre belge des Affaires étrangères, Flandre info, 23 juin 2007

Luxembourg "Bien entendu, il y aura des transferts de souveraineté. Mais serais-je intelligent d'attirer l'attention du public sur ce fait ?" Jean Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg

France "C'est incroyable tout ce qu'on a glissé sous le tapis !" Gérard Onesta, député européen (Vert) devant la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, 25 juin 2007